

Monsieur JM IDOUX
Président de la Commission
paritaire nationale FESIC
35, rue de la Bienfaisance
75008 PARIS

Montreuil, le 4 février 2009

Copie : Claude BORGIS - Délégué Général de la FESIC – FESIC - 35, rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS.

Monsieur le Président,

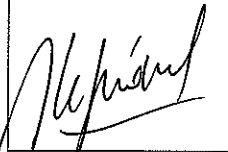

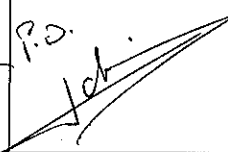
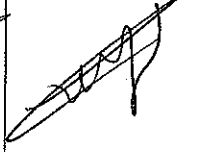
L'indisponibilité d'une partie du collège employeur, alors même que le calendrier des négociations a été fixé le 19 septembre 2008 de manière paritaire, démontre une légèreté de comportement de votre collège. Le Secrétaire de la CPN, membre du collège salarié, n'a pu que prendre acte de cette décision. L'indisponibilité d'une partie d'un collège, qu'il s'agisse d'ailleurs du collège salarié ou du collège employeur, n'empêche pas la tenue d'une réunion de CPN, comme cela s'est d'ailleurs passé à plusieurs reprises au cours des dernières années.

De plus, l'argument précisé dans votre courriel indiquant comme motif d'annulation, l'absence des personnes ayant participé aux deux groupes de travail ne tient pas, les représentants du collège salarié s'étant tous rendus disponibles.

Alors que nous avons pointé l'insuffisance du nombre de réunions lors de l'élaboration du calendrier compte tenu des thèmes de négociations obligatoires, annuler une réunion et proposer en remplacement une nouvelle date en avril, en éliminant de fait les mois de février et de mars, ne nous permettra pas de traiter les thèmes de négociation.

D'ores et déjà, nous vous proposons, en remplacement de la réunion que vous avez annulée, les dates des 18 ou 27 mars, sur lesquelles nous vous demandons de vous prononcer. Nous vous informons dès maintenant que nous maintenons à l'ordre du jour le point concernant la révision du calendrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

<p>Martine LE GUEVEL</p> 	<p>Chantal JOUNEAUX</p> 	<p>Pierre MENARD</p> 	<p>Pascal REGNIER</p> 	<p>Chantal ROTRE</p> <p>Absente</p>	<p>François HETROIT</p> 